

Séance publique du 26 février 2001

Délibération n° 2001-6416

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Vénissieux

objet : **ZAC "du Vieux Bourg" - Cessions de droits à construire à la société SIER**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 février 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 10 juillet 2000, le Conseil a autorisé la société SIER à déposer un permis de construire sur les îlots F1 et L1 de la ZAC "du Vieux Bourg" à Vénissieux.

Les cessions de droits à construire envisagées sont les suivantes :

- îlot L1 : 2 267 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) habitation à 400 F HT le mètre carré et 115 mètres carrés de SHON commerce à 980 F HT le mètre carré,
- îlot F1 : 1 428 mètres carrés de SHON habitation à 500 F HT le mètre carré.

Le prix total est de 2 073 266 F TTC (TVA à 19,60 %). Les assiettes foncières sont respectivement : 1 915 mètres carrés pour L1 et 1 536 mètres carrés pour F1 ;

Vu ledit compromis de cession ;

Vu sa délibération en date du 10 juillet 2000 ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis de cession.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que les actes authentiques à intervenir.

3° - La recette en résultant sera inscrite sur les crédits inscrits au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercice 2001 - et au titre des autorisations de programme pour les années 2001 et 2002 - compte 701 500 - fonction 824 - opération 0338.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,